



## Opération CA : bulletin N° 2 – le mercredi 23 avril 2008

---

***Nous sommes coupables, au Québec, de n'avoir pas su valoriser le travail de nos enseignantes et de nos enseignants. À côté, en Ontario, à la Cité collégiale ou au Collège Algonquin, un enseignant détenteur d'un DEC peut gagner 88 000 \$ après trois ans. Au Québec, un enseignant de collégial plafonne à 69 000 \$, à condition d'avoir un doctorat et quinze années d'expérience! Dans un contexte où le besoin d'une relève de qualité se fait sentir de façon de plus en plus pressante, il est urgent de valoriser la profession enseignante au collégial, tant par une injection de ressources que par un rattrapage salarial.***

**Marielle Poirier, Directrice générale du cégep de l'Outaouais, le 8 avril 2008.**

## Publication du document sur la profession enseignante par le CPNC

Le 7 avril dernier, à Montréal, lors d'une rencontre entre les représentants politiques des fédérations syndicales et ceux du *Comité patronal de négociations des collègues* (CPNC), Laval Dubé, président du CPNC, nous a informé de l'intention du CPNC de mettre en production la publication du rapport sur la pratique de la profession enseignante pour chaque enseignante et enseignant des collèges, sous la forme d'un fascicule qui ressemble au format de la convention collective.

La rencontre avait pour but de faire un premier échange sur les suites à donner au rapport sur la pratique de la profession enseignante au collégial. Du côté syndical, les représentants étaient le président de la FAC, Jean-Claude Drapeau, le président de la FEC (CSQ), Mario Beauchemin, le vice-président et le président de la FNEEQ (CSN), Jean Trudelle et Ronald Cameron. Du côté patronal, on retrouvait Jean Beauchesne et Jean Leclerc, respectivement directeur des relations de travail et directeur du personnel enseignant au MELS, ainsi que Laval Dubé, représentant la Fédération des cégeps et qui agit comme président du CPNC.

Laval Dubé, d'entrée de jeu, a aussi tenu à préciser que les membres du Conseil d'administration du CPNC, réunis le 27 mars dernier, ont accueilli avec enthousiasme le rapport sur la pratique de la profession enseignante au collégial et que ceux-ci et celles-ci considéraient qu'il fallait, en toute logique, lui donner des suites.

Cependant, la partie patronale n'est pas encore en mesure d'identifier les suites à donner à ce rapport qui, rappelons-le, a été convenu entre les deux parties. Le MELS et le CPNC doivent d'abord, ont-ils tenu à souligner, effectuer un travail de réflexion et de consultation. En fait, la partie patronale s'interroge toujours sur les différentes dimensions de la convention collective qu'elle pourrait mettre au jeu.

Ils nous ont indiqué toutefois leur accord en vue de mettre en place un groupe de travail paritaire dont les travaux pourraient commencer à la session d'automne 2008. Pour eux, les conclusions des travaux devront être évidemment appréciées par le Conseil du Trésor, tout en ayant l'échéance des négociations en perspective. En ce qui nous concerne, il demeure essentiel que les travaux du comité doivent déboucher sur des améliorations de la tâche. Nous devrions avoir une idée plus précise du mandat de ce groupe paritaire de travail, et des intentions de la partie patronale, lors de la prochaine rencontre entre les parties le 22 mai prochain.

## Opération CA : quand le président du CPNC écrit aux collègues

Par ailleurs, une correspondance du président du CPNC, Laval Dubé, au lendemain de la rencontre du 7 avril, indiquait aux directions de collège son approbation de l'opération de sensibilisation auprès des membres des conseils d'administration entreprise par les syndicats affiliés aux fédérations. Selon la correspondance dont nous avons obtenu copie, il reconnaît que la démarche vise à bien faire comprendre la valeur et l'importance du travail du personnel enseignant. En somme, il s'agit d'une opération de reconnaissance et de valorisation de la profession enseignante, affirme-t-il.

Nous ne pouvons qu'être d'accord avec monsieur Dubé. Les directions locales de collèges n'ont donc aucune raison, insistons là-dessus, de refuser aux syndicats locaux leur demande d'intervention aux réunions des conseils d'administration et leur appui à la recommandation proposée par les syndicats.

## Plusieurs nouvelles résolutions adoptées par des CA



*Christinan Héon (en arrière-plan, à gauche), membre du SEECV, peu avant sa prestation devant les membres du Conseil d'administration du cégep de Victoriaville*

### Au cégep de Victoriaville

Après de nombreuses discussions avec la direction du collège, les membres du Bureau exécutif du syndicat du cégep de Victoriaville ont finalement obtenu l'autorisation d'intervenir à la réunion du Conseil d'administration du 31 mars 2008.

La recommandation a été adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil. Le DG a même pris la parole pour exprimer officiellement qu'il reconnaissait que la tâche enseignante s'était alourdie!

Il a même suggéré qu'un aspect de la situation n'apparaissait pas dans notre liste de considérants, soit l'ampleur de la tâche enseignante dans les cégeps de région, mentionnant que certains professeurs sont chargés de plusieurs préparations de cours à la fois et que le financement n'est pas au rendez-vous.



*Christian Héon, lors de sa présentation le 31 mars dernier*

## Au cégep de l'Outaouais, rien de moins qu'un événement historique



Au cégep de l'Outaouais, l'opération CA, menée le 8 avril dernier, n'a été rien de moins qu'un événement historique. Lorsque le syndicat a approché la directrice du collège, madame Marielle Poirier, dans la foulée de la rencontre des 59, elle a souscrit avec enthousiasme au projet, insistant même pour reprendre la proposition à son compte. Elle a poussé l'audace jusqu'à modifier le libellé original pour qu'il reflète en toutes lettres **l'alourdissement de la tâche enseignante** depuis l'avènement de l'approche programme et de l'approche par compétences en 1994. Après une présentation du *Portrait de la profession enseignante* de la part de la partie syndicale, le président du CA, monsieur Pierre Plangger — un ancien étudiant — a renchéri en invitant tous les membres présents à donner leur appui à la résolution qui demandait des suites au travail du comité paritaire. Ce qui fut fait : adoption à l'unanimité des voix!

L'exécutif du SEECO n'était pas au bout de ses surprises. Mme Poirier a elle-même clos l'opération par une déclaration absolument révolutionnaire de la part d'un DG de cégep :

*Intervention de Carole Connely à la réunion du CA*

*Nous sommes coupables, au Québec, de n'avoir pas su valoriser le travail de nos enseignantes et de nos enseignants, a-t-elle affirmé. À côté, en Ontario, à la Cité collégiale ou au Collège Algonquin, un enseignant détenteur d'un DEC peut gagner 88 000 \$ après trois ans. Au Québec, un enseignant de collégial plafonne à 69 000 \$, à condition d'avoir un doctorat et quinze années d'expérience! Dans un contexte où le besoin d'une relève de qualité se fait sentir de façon de plus en plus pressante, il est urgent de valoriser la profession enseignante au collégial, tant par une injection de ressources que par un rattrapage salarial.*

Vous voulez troquer votre DG  
pour la nôtre?  
Jamais de la vie, on la garde!



*Membres du comité exécutif du syndicat et de la direction du collège : de gauche à droite : Claude Gauthier, Jean-François Roy, Josée Pilon, Alain Toutloff, Marielle Poirier (Directrice générale), Pierre Plangger (Président C.A.) et Carole Connolly, (présidente du syndicat).*

## Lanaudière, Rosemont, Gaspésie-Les-Îles, Champlain, Montmorency

Au **cégep régional de Lanaudière** qui comprend trois constituantes, celles de l'**Assomption**, de **Joliette** et de **Terrebonne**, la recommandation fut adoptée à l'unanimité à la réunion du CA du 14 avril. Même chose, le 21 avril au soir, au cégep de **Rosemont**.

Au **cégep de la Gaspésie et des Îles**, la résolution sur la profession enseignante fut aussi adoptée par la réunion du CA qui réunissait des représentantes et des représentants des différentes composantes du collège, soit de **Gaspé**, des **Îles-de-la-Madeleine**, de la **Baie-des-Chaleurs** et du **Centre des pêches de Grandes-Rivières**.

Au **collège Champlain**, qui comprend les constituantes de **St-Lawrence**, de **St-Lambert** et de **Lennoxville**, une concertation syndicale s'est établie pour mener une intervention lors de la rencontre du conseil d'administration qui a eu lieu le 18 avril à Québec. Le nouveau directeur a accueilli favorablement la demande syndicale afin de « **give voice to teachers** » auprès des membres du CA. La prochaine rencontre devrait permettre l'adoption de la recommandation.

Même son de cloche au **cégep de Montmorency**, alors que la nouvelle directrice des études, madame Carole Rivest-Turgeon, s'est prononcée sur l'importance du rôle des enseignants et enseignantes et sur l'alourdissement de la tâche au fil des ans.

Plusieurs autres interventions sont prévues au cours des deux prochaines semaines. Nous vous tiendrons bien sûr au courant des résultats.